



Tous les avantages des cartes

GOLFY

Cher adhérent,

En qualité d'abonné de notre golf, partenaire du Réseau Golfy, vous disposez gracieusement de la e-carte Golfy INDIGO (tarif public 2018 : 112 €) sans greenfee offert. Votre e-carte vous a été adressée par email (que ce soit une création ou un renouvellement) Celle-ci vous permet de bénéficier de :

- ✓ 25% de remise sur vos greenfees 18 trous dans plus de 160 golfs du Réseau Golfy (www.golfy.fr ou sur le guide disponible dès le 20 janvier dans votre club)
- ✓ 25% de remise sur vos greenfees 9 trous dans les golfy 9 du Réseau Golfy
- ✓ 15% de remise sur l'hébergement dans les hôtels partenaires et les Domaines Golfy
- ✓ 15% sur les Coups de Cœur (les offres packagées du réseau via la newsletter ou sur le site golfy)
- ✓ un programme de fidélisation : cumulez des yards et échangez les contre des cadeaux
- ✓ Votre carte dématérialisée téléchargeable sur l'appli Golfy, plus de perte, plus d'oubli.
- ✓ des **avantages exclusifs** afin de vous faciliter la pratique du golf : www.golfy.fr « rubrique carte » pour le détail des prises en charge.



<p>INTERRUPTION D'ABONNEMENT (1)</p> <p><i>Si vous êtes contraint d'arrêter de jouer pendant plus de 45 jours consécutifs, votre abonnement non consommé est remboursé (franchise 45 jours déduite)</i></p>	<p>REMISE A NIVEAU (2)</p> <p><i>En cas de maladie ou de blessure avec un arrêt de la pratique du golf supérieur à 90 jours consécutifs pris en charge, vous bénéficiez de cours avec le pro de votre golf pendant le mois de votre reprise à hauteur de 200€</i></p>	<p>TROU EN UN (3)</p> <p><i>Si vous réalisez un trou en un au cours d'une compétition individuelle homologuée FFGolf comptant pour l'index ou lors d'une Golfy Cup, nous prenons en charge vos frais de bar à hauteur de 200€.</i></p>
--	--	---

Lieu d'application : uniquement sur un golf Golfy en Europe + Délai de déclaration : 10 jours ouvrés

DAVANTAGE D'AVANTAGES ...

Si vous souhaitez avoir des remises plus conséquentes, pour 70 € seulement grâce à votre statut d'abonné, (au lieu de 182 € - tarif public 2018) sans greenfee offert, vous accédez aux avantages de la e-carte PLATINE :

- ✓ **30% de remise sur les green-fees** dans tous les golfs du Réseau Golfy
- ✓ **20% de remise sur l'hébergement** dans les Domaines Golfy & Hôtels Partenaires
- ✓ **1 invité permanent** bénéficiant, en votre présence, des tarifs Platine
- ✓ **Jusqu'à 50% de remise** sur les green-fees et l'hébergement avec les Rendez-Vous Platine sur votre espace membre sur www.golfy.fr
- ✓ **25% sur les Coups de Cœur** (les offres packagées Golfy via newsletter ou sur le site golfy)
- ✓ et toujours un programme de fidélisation, votre carte dématérialisée et des **avantages exclusifs** (ci-dessus).



Pour obtenir la e-carte PLATINE, adressez-vous à l'accueil de votre golf. Votre e-carte PLATINE dématérialisée vous parviendra par email, et sera à télécharger sur l'appli Golfy. Que vous ayez une e-carte INDIGO ou que vous optiez pour une e-carte PLATINE, votre e-carte expire à chaque date anniversaire de votre cotisation au golf.

Pour tout renseignement, contactez l'accueil du golf

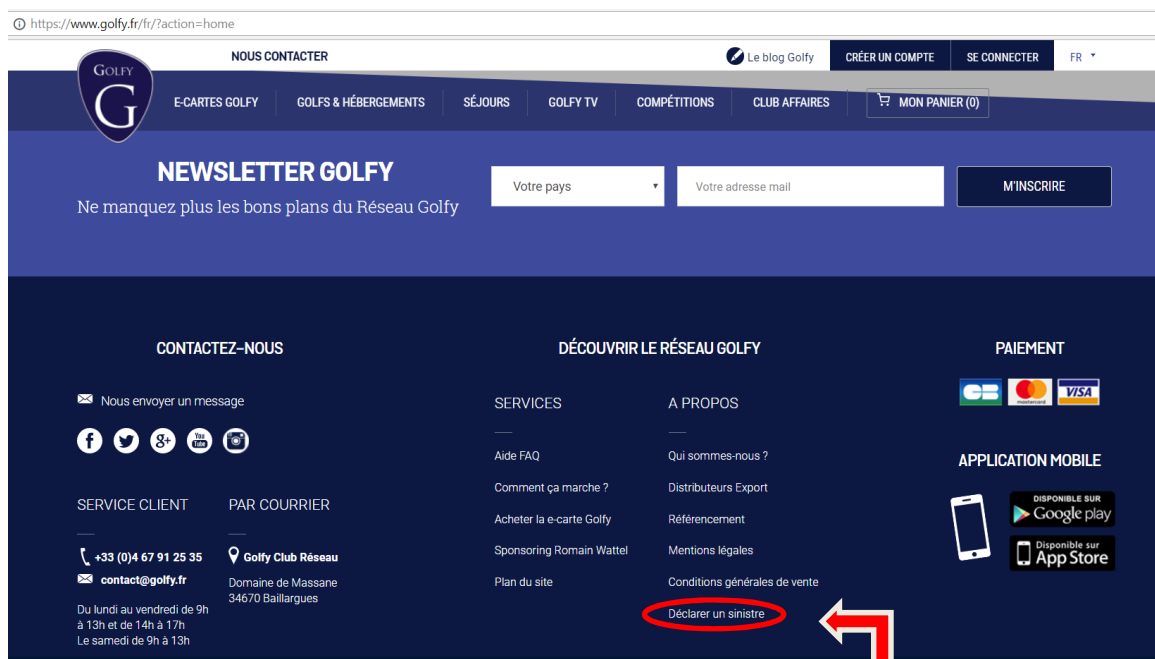
Faites le plein d'avantages, et bon swing !

Le Directeur du Golf

L'équipe Golfy

PROCEDURE DE DECLARATION DE SINISTRE

1. Vous devez vous connecter sur le site internet de Golfy: www.golfy.fr
2. Cliquer sur "DÉCLARER UN SINISTRE"(en bas de la page d'accueil) :



3. Puis, "DÉCLARER"

4. Complétez le formulaire à l'aide de vos coordonnées et validez.

5. Vous pouvez valider l'enregistrement de la déclaration sans être en possession des justificatifs demandés. Ils pourront être remis ultérieurement.

6. Vous pourrez vous rapprocher de l'accueil pour obtenir la copie de votre facture d'abonnement

Voici pour toute question les coordonnées complètes du prestataire:

Gritchen Tolède et associés : 02.48.65.93.95 Email: declare@assurensport.com

Adresse postale : Gritchen Tolède et Associé - Service Sinistre - BP 6048 - 27 rue Charles Durand - 18024 BOURGES Cedex

Golfy a souscrit un contrat auprès de Gritchen Tourisme & Loisirs qui lui permet de proposer à ses membres de nouveaux avantages, sous réserve pour l'adhérent de respecter les conditions particulières et générales.

(1) Plus de 45 jours consécutifs d'interruption d'abonnement, maximum 2 fois par an. En cas de maladie grave ou accident (sur présentation de certificat médical), décès, perte d'emploi de l'abonné ou de son conjoint, mutation professionnelle à plus de 100 km, interdiction d'accès au parcours en cas de pollution ou épidémie, déménagement justifié. Délai de carence de 45 jours. (2) Plus de 90 jours consécutifs d'interruption de jeu, justifiée par certificat médical. Cours de remise à niveau à prendre dans le club où vous êtes abonné, à hauteur de 200 €. (3) Sur envoi de la carte de score signée et de la facture acquittée des boissons consommées le jour même du trou en un, à hauteur maximum de 200 € par an. Demande de remboursement à effectuer dans les 10 jours maximum après événement.